



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Instauration d'un oral dans le processus d'admission des élèves en IFSI

Question écrite n° 4530

### Texte de la question

Mme Anne Le Hénanff appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre important d'élèves en institut de formation de soins infirmiers (IFSI) en situation de décrochage. Comme le rappelle le rapport de la commission d'enquête du Sénat « Hôpital : sortir des urgences » de mars 2022, le Gouvernement a décidé, dans le contexte de la crise sanitaire, d'augmenter de 15 % en deux ans le nombre de places ouvertes en première année en IFSI, ce qui représente 5 000 places supplémentaires en première année entre 2020 et la rentrée 2022. L'arrêté du 29 avril 2022 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2021 a fixé à 34 124 le nombre de places pour la rentrée 2022-2023, soit 15 % de plus qu'en 2020. Depuis la rentrée 2019 et la refonte des modalités d'accès aux formations sanitaires, avec notamment la suppression des concours d'entrée, la sélection se fait *via* la plate-forme Parcoursup. Cette refonte a permis de réduire considérablement les coûts pour les candidats, de renforcer l'égalité des chances et surtout de donner une grande visibilité à ces formations. Selon le ministère de l'enseignement supérieur, les IFSI ont reçu plus de 689 000 dossiers de candidature sur la plate-forme Parcoursup en 2021, contre à peine 180 000 les années précédentes. On ne peut donc que constater une réelle attractivité de ses formations. Toutefois, deux mois seulement après la rentrée 2021, 12,9 % des étudiants en IFSI avait abandonné leur formation. Ces chiffres interrogent quant aux conditions de travail, aux conditions d'accueil en stage, aux tensions dans les hôpitaux, mais ils interrogent également quant aux modalités de sélection *via* la plate-forme Parcoursup : des profils insuffisamment motivés ou préparés aux réalités de la formation, souvent difficile. De nombreux enseignants plaident pour l'instauration d'un entretien oral dans le processus d'admission aux IFSI car ils estiment qu'une telle épreuve permettrait de mieux déceler des profils d'étudiants en les questionnant sur leur motivation par exemple. Aussi, le volet « santé » du Conseil national de la refondation (CNR), lancé le 3 octobre 2022 par le ministre de la santé et de la prévention et dont les conclusions sont prévues pour janvier 2023, doit mettre l'accent tout particulièrement sur l'accueil et l'intégration des étudiants en IFSI. Mme la députée souhaite donc savoir quelles mesures concrètes le Gouvernement entend mettre en place pour lutter efficacement contre ce décrochage. Elle demande également si une éventuelle modification des modalités de sélection sur la plate-forme Parcoursup est envisagée pour ses formations.

### Texte de la réponse

Les formations en soins infirmiers ont intégré Parcoursup en 2019 pour permettre aux lycéens et étudiants en réorientation d'y accéder après le baccalauréat sans concours. Cette évolution était motivée par l'inefficacité du concours pour remplir les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et les effets induits par le concours : un défaut de visibilité et d'attractivité de l'offre ; des coûts importants pour les candidats et leurs familles ; le développement d'une offre de préparation privée payante, socialement discriminante. Ces limites et coûts ont été supprimés par l'intégration dans Parcoursup, ce qui favorise l'égal accès à cette formation. Il n'est par ailleurs pas indifférent de rappeler que pendant la période de crise sanitaire, la procédure dématérialisée de Parcoursup a permis de garantir la continuité du recrutement et des rentrées, ce qui aurait été rendu impossible si le recrutement par concours avait été maintenu. Pour ce qui concerne le taux d'abandon, la visibilité obtenue

par le recrutement par la voie de la procédure Parcoursup a contribué à renforcer l'attractivité de cette formation. En 2022, ce sont près de 100 000 candidats qui ont formulé au moins un vœu confirmé en phase principale de Parcoursup pour un IFSI. Parmi ceux-ci, près de 50 000 étaient des lycéens de terminale et près de 30 000 des étudiants en réorientation. Chaque année les étudiants sont sélectionnés par les 365 IFSI, sur la base d'un dossier complet renseigné sur Parcoursup et des critères affichés sur la plateforme. Cette nouvelle procédure a permis de diversifier les profils des candidats et des étudiants formés. Pour garantir une bonne information des candidats, la plateforme Parcoursup présente de manière détaillée cette formation et ses débouchés. La page d'accueil du site Parcoursup.fr comporte une rubrique dédiée aux candidats en IFSI. Il est bien entendu précisé que la formation, d'une durée de 3 ans, repose sur l'alternance entre théorie et pratique. Plusieurs supports sont proposés pour mieux connaître la formation et les métiers. Il est par ailleurs fortement conseillé aux candidats de se rendre aux journées portes ouvertes organisées par chacun des IFSI afin de rencontrer les équipes enseignantes et les étudiants. La densité du maillage territorial des IFSI permet aux candidats de se rendre aisément à l'un de ces évènements pour mieux connaître la formation et le métier d'infirmier. Les commissions d'examen des vœux, organisées à l'échelle des groupements d'IFSI, disposent de l'intégralité du dossier des candidats pour la sélection, en particulier le projet motivé et la rubrique « centres d'intérêts », afin d'examiner la motivation des candidats. Malgré cette grande attractivité et la forte sélection opérée par les IFSI, des observations ont été faites mettant en avant le lien entre la nouvelle procédure et les abandons prématurés. En l'état, le ministère ne dispose pas de données fiables, récentes et détaillées permettant d'objectiver le ressenti exprimé de taux d'abandon précoces en première année, souvent suite au premier stage, qui seraient la conséquence de l'intégration de la formation dans Parcoursup et de la disparition de l'oral permettant d'évaluer la motivation des candidats. Il est en tout cas douteux de penser que la cause de cette situation serait univoque. Le rapport publié par les inspections IGESR-IGAS sur l'évolution de la profession et de la formation infirmières informe que vu le caractère incomplet des données individuelles, il n'est pas possible aujourd'hui d'effectuer de suivi de cohorte et d'identifier les étudiants qui abandonnent leurs études. Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue l'équipe nationale de Parcoursup s'attache à apporter chaque année des évolutions répondant aux attentes des candidats et des formations. L'équipe Parcoursup dialogue en particulier avec les responsables d'IFSI et les régions pour ajuster au mieux les règles et étudier notamment les comportements des candidats. Pour la session 2023, la page dédiée aux IFSI a été enrichie, à la suite d'un travail conduit avec les directeurs d'IFSI, d'un questionnaire d'auto-positionnement proposé à chaque candidat qui souhaite tester ses connaissances et sa compréhension de la formation. Les réponses à ce questionnaire ne sont ni enregistrées ni communiquées aux formations. Elles ne servent qu'au candidat pour lui permettre, avant éventuellement de formuler un vœu pour un IFSI, d'apprécier si cette formation l'intéresse et répond à ses attentes. De plus, des lignes directrices sont données aux candidats pour la rédaction de leur projet de formation motivé en ayant notamment à l'esprit des questions simples, notamment : quelle est l'origine de votre intérêt pour l'accompagnement et les soins auprès de personnes malades ? en quoi les contenus et les méthodes de l'enseignement en IFSI répondent-ils à votre projet ? Et cette année l'espace disponible pour le candidat pour exprimer son projet et ses motivations a été augmenté. Ainsi, en pleine cohérence avec le récent rapport publié par les inspections IGESR-IGAS sur l'évolution de la profession et de la formation infirmières, des mesures ont été prises pour renforcer les actions d'information et d'orientation de manière à permettre aux IFSI d'assurer une évaluation plus qualitative de la motivation des candidats, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des entretiens. Dans le calendrier serré de la procédure, il n'est en effet pas possible pour les instituts d'organiser une pré sélection et un oral. De plus, cela réintroduirait pour les instituts et pour les familles des dépenses, voire susciterait le rétablissement d'une offre d'année supplémentaire de préparation payante. Enfin, il y a lieu de rappeler que les candidats sélectionnés en nombre plus restreint après l'oral sont susceptibles d'opter pour d'autres filières ; les IFSI seraient alors confrontés à la gestion de places libérées en phase complémentaire en juillet et août. Parce que l'enjeu de la qualité et de l'efficacité du recrutement en IFSI est essentiel, chaque année l'équipe Parcoursup travaille avec les responsables d'IFSI et les régions pour ajuster au mieux les règles et étudier notamment les comportements des candidats.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anne Le Hénanff](#)

**Circonscription :** Morbihan (1<sup>re</sup> circonscription) - Horizons et apparentés

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 4530

**Rubrique** : Professions de santé

**Ministère interrogé** : Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [3 janvier 2023](#), page 28

**Réponse publiée au JO le** : [11 avril 2023](#), page 3351